

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

PREMIER MINISTRE

Arrêté du 26 janvier 2016 relatif à l'approbation du cahier des charges « Innovation et compétitivité des filières agricoles et agroalimentaires » - volet générique « Projets structurants des filières agricoles et agroalimentaires (PS2A) »

NOR : PRMI1602146A

Le Premier ministre,

Vu la loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010, notamment son article 8, tel que modifié par l'article 59 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 ;

Vu le décret du 13 septembre 2014 modifié portant délégation de signature (Commissariat général à l'investissement) ;

Vu la convention du 12 décembre 2014 entre l'Etat et FranceAgriMer relative au programme d'investissements d'avenir (action « Projets agricoles et agroalimentaires d'avenir »),

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le cahier des charges « Innovation et compétitivité des filières agricoles et agroalimentaires – volet générique « Projets structurants des filières agricoles et agroalimentaires (PS2A) », relatif à l'action « Projets agricoles et agroalimentaires d'avenir » du programme d'investissements d'avenir est approuvé (1).

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 26 janvier 2016.

Pour le Premier ministre et par délégation :
Le commissaire général à l'investissement,
L. SCHWEITZER

(1) Le cahier des charges est consultable sur les sites internet de FranceAgriMer, du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et sur <http://www.gouvernement.fr/investissements-d-avenir-cgi>.